



Elaboration d'un 2ème contrat de rivière et d'un PAPI sur le by Azergues

Proposition d'organisation pour le pilotage et le montage de ces procédures

Comité de Pilotage Azergues - réunion du 19/01/2012

Une co-construction du programme opérationnel

RECUEIL & SYNTHESE DE L'INFORMATION

Besoins du terrain & attentes locales

CONCERTATION

Commissions thématiques & groupes de travail

Fiches actions

ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS & DU PROJET DE CONTRAT

Comité de pilotage

Pré - programme

AJUSTEMENTS TECHNIQUES & FINANCIERS

Partenaires institutionnels & financiers

Dossier définitif

APPROBATION DU DOSSIER DEFINITIF

Comité de rivière

Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée Commission "environnement" du Conseil régional

Comité

Le Comité pilotage

Composition:

Comité restreint composé d'élus du bassin versant, de représentants des services de l'Etat et des partenaires financiers

- > élus des collectivités du bassin versant
- > partenaires financiers (Etat, Agence de l'Eau, Région, Département)
- > représentants des services de l'Etat (DDT, ONEMA...)

Rôle et missions:

Organe de proposition, le comité de pilotage a pour missions :

- ♦ de piloter les procédures de contrat de rivière et de PAPI
- ♦ de définir les conditions de réalisation de ces deux démarches et les modalités de leur mise en oeuvre
- de constituer les commissions thématiques, de suivre et d'orienter leur travail, d'agréger et de synthétiser leur production

Le Comité pilotage

Pérennité du comité:

☼ le comité perdurera au-delà de la phase d'élaboration, pour assurer le pilotage opérationnel des procédures

- b le comité se réunira au maximum 3 fois dans l'année
- b les réunions seront localisées au siège du syndicat
- 🔖 elles se tiendront en journée, aux horaires de bureau

Le Comité de pilotage

Réunions (suite):

♦ les réunions seront co-animées par le président du syndicat et le chargé de mission

⋄ la réflexion des membres du comité pourra être nourrie par divers supports (diaporamas, documents de séance...)

schaque réunion fera l'objet d'une synthèse des discussions

Prestation attendue:

La finalité du travail du comité est la validation des projets de dossiers de candidature et dossiers définitifs de contrat de rivière et de PAPI pour présentation au comité de rivière

Les Commissions thématiques

Composition: ouverte à toute personne intéressée

- ♦ volontaires inscrits lors du comité de rivière du 30/11/2011
- personnes ressources identifiées pour chacune des thématiques abordées
- **partenaires** institutionnels
- élus locaux (représentants les principales collectivités du b.v.)

Rôle et missions:

Têtes pensantes du dispositif et instances de concertation, les commissions thématiques ont pour missions :

- by de définir les objectifs et les grands axes d'action
- d'élaborer des stratégies, de hiérarchiser les priorités (spatiales, temporelles et thématiques), de définir les méthodes de travail
- de constituer les groupes de travail, d'agréger et de synthétiser leurs productions

Les Commissions thématiques

Nombre et attribution des commissions :

- ☼ 3 commissions thématiques sont constituées, une pour chacun des volets (A, B, C) du futur contrat de rivière
- ☼ ces commissions perdureront au-delà du stade d'élaboration des procédures, durant toute leur phase opérationnelle

- ♦ chaque commission se réunira dans une limite maximale de
 3 à 4 réunions /an
- b les réunions seront localisées au siège du syndicat
- 🔖 les réunions se tiendront en journée, aux horaires de bureau

Les Commissions thématiques

Réunions (suite):

- b les réunions seront animées par le chargé de mission
- ☼ la réflexion des membres de la commission pourra être nourrie par divers supports (diaporamas, documents de séance...)
- en fonction des besoins, il pourra ponctuellement être fait appel à un intervenant extérieur « expert » des problématiques étudiées
- the chaque réunion fera l'objet d'une synthèse des discussions

Production attendue:

☼ La finalité du travail des commissions est la production des projets de dossiers définitifs de contrat de rivière et de PAPI

Les Groupes de travail

Composition: ouverte à toute personne intéressée

- w membres volontaires des commissions thématiques ad hoc
- personnes compétentes et concernées par les sujets abordés (acteurs socio-économiques et associatifs, usagers, techniciens...)
- élus locaux (vice-présidents ou adjoints en charge des problématiques en question)

Rôle et missions:

Cheville ouvrière du dispositif, les groupes de travail ont pour mission de définir concrètement les actions constitutives des futurs programmes de mesures

Les Groupes de travail

Nombre de groupes de travail:

- sautant de groupes de travail que de besoins
- ♦ ces groupes perdureront tant que leur mission ne sera pas achevée
- ☼ constitution de groupes « géographiques » qui travailleront sur différentes thématiques pouvant relever de plusieurs commissions

- chaque groupe se réunira autant de fois que nécessaire pour parvenir à ses objectifs
- les réunions seront délocalisées au plus près du sujet (des sorties de terrain seront si nécessaires organisées)
- ♦ les horaires de réunion seront adaptées aux contraintes spécifiques des membres du groupe

Les Groupes de travail

Réunions (suite):

♦ les réunions seront animées par le chargé de mission ou le technicien

la réflexion des groupes pourra être nourrie par divers supports (diaporamas, documents de séance...)

en fonction des besoins, il pourra ponctuellement être fait appel à un intervenant extérieur « expert » des problématiques étudiées

thaque réunion fera l'objet d'une synthèse des discussions

Production attendue:

La finalité du travail des groupes est la production de projets de fiches d'actions

Le Comité syndical

Composition:

Comité « historique » du S.M.R.P.C. élargit aux 8 communautés de communes du bassin versant

- > 5 élus du Conseil général du Rhône
- > 5 élus délégués du S.I.B.V.A. (9 communes de la basse Azergues)
- > 10 délégués des communautés de communes du bv

Rôle et missions:

Instance décisionnelle, le comité syndical a, dans le cadre de son bloc de compétences n° 2, pour missions :

d'assurer le pilotage administratif et financier des procédures de contrat de rivière et de PAPI

de poursuivre un volant minimum d'actions opérationnelles durant la phase transitoire d'élaboration des procédures contractuelles (Brigades rivière, animations pédagogiques...)

Le Comité syndical

- ♦ le comité se réuni 3 à 4 fois dans l'année
- b les réunions sont localisées au siège du syndicat
- elles se tiennent le mardi en début de matinée
- 🔖 elles sont animées par le président du syndicat
- ☼ la réflexion des membres du comité est alimentée par divers supports (diaporamas, documents de séance...)
- schaque réunion fait l'objet d'un compte rendu

- LE PRINCIPE DE REALITE
- (D'avantage) prendre en compte dans la programmation :
- > la faisabilité et la complexité technique des projets ;
- >les difficultés de terrain (accès, configuration des lieux, hydrologie...);
- >les freins et blocages socio-culturels et politiques ;
- >le temps (temps de maturation, études préalables, délais administratifs, délais des procédures, temps de réalisation des travaux, rythmes de la nature...);
- >les moyens humains (compétence, disponibilité);
- > les capacités financières des maîtres d'ouvrages (autofinancement, avance en trésorerie...).

- LE PRINCIPE DE RESPONSABILITE
- Remettre chacun face à ses responsabilités
- Ne pas se substituer systématiquement
- **♦ Rechercher l'échelon le plus approprié pour une efficacité maximale**

- LE PRINCIPE DE CONCENTRATION
- Soncentrer sur un même milieu ou un même objectif les actions et moyens en vue de produire des effets tangibles

- LE PRINCIPE DE PRUDENCE
- Ne pas céder aux effets de mode
- Mieux connaître et bien comprendre pour cibler au mieux les actions
- **Etudier les solutions alternatives**
- Privilégier la réversibilité dans les choix techniques à opérer
- Ne pas pour autant s'aliéner la possibilité d'expérimenter et d'innover
- Prévoir en ce cas un suivi/évaluation des opérations et, si nécessaire, des moyens d'actions correctives

• LE PRINCIPE DE COMPLEMENTARITE ET DE COHERENCE

Eviter les projets opposant préservation de l'environnement et protection contre les risques

Privilégier les actions à bénéfices communs (démarche gagnant/gagnant)

♦Jouer la complémentarité et les synergies entre actions et acteurs

♦ Veiller au respect de la cohérence d'ensemble des programmes d'actions